

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 16

Nombre de Votants : 16

Le 10 novembre 2011 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 3 novembre 2011

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Alain CAPS, Sophie LAULAN (Noaillan); Jeanne-Marie BAUP, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Mireille MORLET (Bourideys), Bernard BORDESSOULLES, Mireille CREMEL (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT, Marielle CRUSE (Préchac), Isabelle DEXPERT (Pompéjac), Jean BELIARD (Villandraut), Alain CAMBOULIVES, Sophie BONNIN (Cazalis).

Absents excusés :

Marianne LABOUILLE (Bourideys), Dominique PAIROYS, Christian PICARD (Villandraut), André L'AZOU (Pompéjac).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 14 octobre 2011. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du Jour

Commission 1

Délibérations Modificatives

Au budget général

Madame la Présidente expose que l'examen nécessaire à cette époque de l'année montre que le chapitre sur lequel la prévision a été sous-estimée de 137 000 € au 012 – Charges de personnel, le chapitre 011 – charges à caractère général, montre également une prévision inférieure d'environ 4 000 €, ce manque estimé pourrait néanmoins être comblé par la réalisation de simples économies – cette demande sera transmise aux services par Note de la Présidente au plus tôt. Afin de modifier les prévisions budgétaires aux différents chapitres, Madame la Présidente propose à l'assemblée de procéder aux modifications suivantes ;

1. Réduction des dépenses imprévues au (022) à 0,
2. Réduction au 65 des crédits non utilisés,
3. Ouverture au 013 d'une recette consécutive aux remboursements de la CNP et de la CPAM,
4. Et une ouverture des produits au 70 toujours en regard des consommations à ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de ;

- ° Procéder aux Modifications budgétaires suivantes sur le Budget Général (530) exercice 2011,

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Réduction	Ouverture	Chapitre		Réduction	Ouverture
022	Dépenses imprévues	79 963,00		013	Atténuations de charges		22 839,00
65	Autres charges de gest ^e courante	21 500,00		70	Produits de services		13 000,00
012	Dépenses de personnel		137 302,00				

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Au Budget Annexe AAD

Madame la Présidente expose que dans ce cas les prévisions s'avèrent insuffisantes au chapitre 012– Charges de personnel – pour une estimation de 16 400 € - ce manque de prévision est pour l'essentiel dû à un très fort taux d'absentéisme au sein de ce service qui nécessite le remplacement des personnels absents auprès des bénéficiaires.

Afin de modifier les prévisions budgétaires aux différents chapitres, Madame la Présidente propose à l'assemblée de procéder aux modifications suivantes ;

1. Réduction au 016 – maintenance, adhésion UDCCAS
2. Réduction au 011 - frais de déplacement, entretien
3. Ouverture au 018 – remboursements CPAM et CNP

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de ;

- Procéder aux Modifications budgétaires suivantes sur le Budget Annexe Aide à Domicile (531) exercice 2011,

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Réduction	Ouverture	Chapitre		Réduction	Ouverture
016	Dépenses afférentes à la structure	2 900,00		018	Autres produits relatifs à l'exploitation		6 500,00
011	Autres charges d'exploitation	7 000,00					
012	Charges de personnel		16 400,00				

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Au Budget Annexe Multi accueil

Madame la Présidente expose que dans ce cas encore les prévisions s'avèrent insuffisantes au chapitre 012– Charges de personnel -- ce manque de prévision est pour l'essentiel dû là encore à un fort taux d'absentéisme et la règle de cette structure impose le remplacement des personnels absents auprès des enfants.

Afin de modifier les prévisions budgétaires aux différents chapitres et d'éviter toute nouvelle délibération modificative, Madame la Présidente propose à l'assemblée les modifications suivantes ;

1. Réduction du Chapitre 022 – Dépenses imprévues à 0 €
2. Ouverture aux chapitres 011 et 012 d'une somme de 8 792 € sur chacun

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de ;

- Procéder aux Modifications budgétaires suivantes sur le Budget Annexe Multi accueil (532) exercice 2011,

Budget : Multi Accueil

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Réduction	Ouverture	Chapitre		Réduction	Ouverture
022	Dépenses imprévues	17 584,00					
011	Charges à caractères général		8 792,00				
012	Charges de personnel		8 792,00				

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Au Budget Annexe Base nautique piscine

Madame la Présidente expose que dans ce dernier cas les prévisions pourraient également être insuffisantes au chapitre 012– Charges de personnel – Afin de modifier les prévisions budgétaires aux différents chapitres et d'éviter toute nouvelle délibération modificative, Madame la Présidente propose à l'assemblée les modifications suivantes ;

1. Réduction du Chapitre 022 – Dépenses imprévues à 0 €
2. Réduction du chapitre 011 – Charges à caractères général
3. Ouverture au chapitre 012 d'une somme de 6 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de ;

- ° Procéder aux Modifications budgétaires suivantes sur le Budget Annexe Base nautique et Piscine (535) exercice 2011,

Budget : Base nautique

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre		Réduction	Ouverture	Chapitre		Réduction	Ouverture
022	Dépenses imprévues	3 000,00					
011	Charges à caractère général	3 000,00					
012	Charges de personnel		6 000,00				

- ° Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Admissions en non valeur

Madame la Présidente fait état de courriers émanant du Comptable du trésor concernant des demandes d'admissions en non valeur pour des cotes devenues irrécouvrables.

Elle attire l'attention du Conseil sur le fait qu'une admission en non valeur ne supprime pas la dette du redevable et ne représente qu'une mesure administrative allégeant la comptabilité du receveur.

Elle précise que ces admissions en non valeur s'effectueront sur le Budget Annexe OM et Déchetterie au titre des exercices 2010 et 2011 pour un montant de 265.50 €. Ces admissions concernent un redevable aux motifs procès verbal de carence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide ;

- ° De procéder aux admissions en non valeur au titre des exercices 2010 et 2011 pour un montant de 265.50 € sur le Budget Annexe OM et Déchetterie - REOM aux motifs de « Procès Verbal de carence »,
- ° Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Création D'une commission intercommunale des impôts directs

Madame la Présidente expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

La délibération instituant la commission :

- est à prendre, à la majorité simple, à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre 2011, pour que la commission exerce ses compétences à compter du 1^{er} avril 2012,
- notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 15 janvier 2012.

Il précise que :

- cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
 - participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
 - donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.
- L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :
 - de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).
- Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :
 - être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
 - avoir 25 ans au moins,
 - jouir de leurs droits civils,
 - être familiarisées avec les circonstances locales,
 - posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
 - être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.
- La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,
- La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :
 - 10 commissaires titulaires,
 - 10 commissaires suppléants.
- La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ° De créer, pour un exercice des compétences à compter du 1^{er} avril 2012, une commission intercommunale des impôts directs.

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le conseil communautaire.

Cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Personnel

Madame la Présidente rappelle que comme il est exposé dans son dernier courrier aux Maires, elle a procédé au recrutement du Directeur Adjoint en la personne de Madame ALIMI présente dans la salle.

Suppression et création de poste au tableau des effectifs

Madame la Présidente expose que la demande d'un Agent Aide à Domicile pour une réduction horaire a fait l'objet d'un examen en dernière plénière et auprès du Comité Technique Paritaire, ces deux instances ayant données leur accord, il convient de procéder aujourd'hui à la suppression – création de poste correspondant au tableau des effectifs ;

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C (2) ;
- Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 26 octobre 2011 ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée.
- Sur le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de ;

- ° La suppression au tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut d'un poste d'Agent Social à 17.5 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'Agent Social à 15.5 heures hebdomadaires ;
- ° La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter de la date de la demande de l'Agent confirmée par le Comité Technique Paritaire soit au 1^{er} septembre 2011, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget annexe Aide à Domicile de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut,.

Madame la Présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Commission 2

Cazalis transfert d'une voie

Madame la Présidente fait état d'une demande d'intégration d'une voie nouvelle sur la commune de Cazalis et dont le dossier complet est arrivé au courrier ce jour. Monsieur le Maire de Cazalis demande l'examen en commission 2 de cette intégration. En l'absence de Monsieur PAIROYS, responsable de commission, Monsieur BELIARD est chargé de lui faire part de cette demande afin d'en fixer la date.

Fauchage

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la SARL de la Côte n'a effectivement pas fait le 2^{ème} passage jugeant que cela ne s'imposait pas et ne l'a pas facturé. Madame DEXPERT s'étonne que les fournisseurs puissent prendre ce type de décision de leur propre chef. La commune de Noaillan précise qu'en regard de la sécurité des piétons circulant sur le bas côté de voies fortes fréquentées cette intervention est incontournable. Chaque commune transmettra ses vœux par mail courant de la semaine prochaine.

Travaux d'investissement

Madame la Présidente expose qu'un point concernant l'avancée des travaux a été transmis par le Cabinet Azimut, seuls les marquages au sol (signalisation) resteraient à effectuer au moment de la réception des travaux dont il convient de fixer la date. Monsieur CAPS note que sur la commune de Noaillan les calages d'accotement sur le hameau de la Fournière sont insuffisants.

Madame la Présidente invite chaque commune à faire remonter les constats de ce type afin d'émettre des réserves éventuelles, à ce jour limitées au marquage au sol et propose de retenir le 25 novembre 2011 pour cette réception avec réserves.

Commission 3

Tourisme

Madame la Vice Présidente expose qu'en matière de signalétique touristique une réunion de finalisation du 2^{ème} bon de commande afférent au Marché souscrit est programmée. Elle souligne l'importance de répondre, comme les communes y ont été invitées par mail, avant le 25 novembre 2011 pour une prise en compte sur cet exercice comptable.

Madame la Vice Présidente expose qu'une convocation va parvenir aux élus concernés pour la réunion du 30 novembre 2011. Cette réunion aura pour ordre du jour ;

- Présentation de la Taxe de Séjour,
- Signalétique validation des nouveaux besoins,
- Bilan de l'office de Tourisme.

Madame la Vice Présidente souligne que sur ce dernier point les membres du Conseil d'Administration doivent participer. En effet, la Communauté de Communes du Canton de Villandraut est largement représentée au sein de cette instance et toute absence met en péril le Quorum imposé par la Règle.

Commission 4

Information barrage

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'une réunion se tiendra le 16 novembre 2011 à 15 h à la Cdc concernant le devenir du barrage de Villandraut.

Information SAGE

Madame la Présidente informe qu'une réunion s'est déroulée le 9 novembre 2011, cette réunion traitait de la concertation en matière de projet de SAGE Leyre. Les communes concernées Bourideys, Cazalis, Lucmau n'étaient visiblement pas représentées en l'absence excusée de M. LASSALLE.

Commission 5

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Madame la Vice Présidente informe l'assemblée du déroulement des travaux concernant ce projet dont l'architecte va proposer une troisième version de plan répondant au plus près des besoins des professionnels. Le cabinet TROUILLOT encadre cette réflexion avec des traductions financières à chaque étape de l'évolution du projet. L'association des professionnels a par ailleurs engagé les négociations avec l'ARS pour la prise en charge de cette démarche.

ALSH Noaillan –

Résultat de la CAO du 9 novembre 2011 – Choix du Maître d'Œuvre

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offre dûment convoquée s'est réunie le 9 courant afin de procéder à l'ouverture des enveloppes et l'analyse des offres. Un Appel à candidature a été diffusé le 7 octobre 2011 sur marché on line et les Echos judiciaires girondins pour une consultation sur la Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'Alsh de Noaillan, à savoir :

2 candidats ont retiré les dossiers de consultations / Groupe A40 Architectes à Bordeaux et le Cabinet BILLA à St Macaire – 1 seul a déposé candidature : JM BILLA

Pour une enveloppe de 154 000 €, il fait une proposition à 10 000 € HT soit 6,5 %.

Cette proposition a semblé correcte à la Commission d'Appel d'Offre qui n'a pas déclaré infructueuse cette consultation et propose de retenir M. BILLA pour la Maîtrise d'œuvre dans l'extension de ce bâtiment lequel par ailleurs a assuré de nombreuses Maîtrise d'œuvre sur nos bâtiments.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de ;

- Nommer M. BILLA Cabinet Architectes à Saint Macaire en tant que Maître d'œuvre dans l'opération d'extension du bâtiment destiné à l'Accueil de Loisir Sans Hébergement des enfants de 3 à 6 ans situé sur la commune de Noaillan,
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 23 – section d'investissement – du Budget Général 2011,
- Charger, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Enfance Jeunesse

Madame CRUSE expose pour information les résultats par structure des dernières vacances scolaires.

Sur l'Accueil des 6 à 11 ans – il est souligné un taux de fréquentation de 91 % pour un budget générant un coût de journée par enfant de 19 euros, une équipe dynamique qui malgré l'absence d'un animateur a assumé de nombreuses activités qui ont eu lieu de préférence sur le territoire.

Sur l'accueil des 3 à 6 ans, la fréquentation de la semaine a été de 84% de l'agrément (32 enfants) La répartition géographique étant la suivante et sensiblement identique pour toutes les structures, à savoir ; 47.5% de Noaillan, 37,5% de Villandraut, 7.5% d'Uzeste, 2.5% de Préchac, 5% habitant à l'extérieur de canton.

Sur l'Accueil des Adolescents, Madame LAULAN souligne l'augmentation constante de fréquentation de la structure, la difficulté à mobiliser ce public, à le canaliser et l'importance d'y parvenir par une communication constante et le plus largement possible afin que les générations qui arrivent puissent acquérir le réflexe Alsh Ados de leur fratrie ou connaissances.

Madame CRUSE précise que ces comptes rendus d'activités seront adressés en Mairies pour une large diffusion.

Transport

Madame la Vice Présidente informe l'assemblée que l'ouverture du vendredi après midi à une destination vers la banque alimentaire à Bazas est malheureusement victime de son succès. Elle précise que les voyages vers Bazas le samedi matin (moins sollicités) ont été suspendus jusqu'à la fin de l'année. Elle propose qu'un point soit fait à fin novembre afin de permettre d'entamer l'exercice 2012 sur une réalité en matière d'emploi du temps de l'agent et de prévisions budgétaires adaptées à ce nouveau besoin repéré.

Commission 6

Lecture publique

Madame la Vice Présidente expose comptes rendus des réunions des 7 à 18 h 30 et 8 à 10 h pour la présentation du rapport d'étape par le cabinet Emergences Sud dont un exemplaire par commune du rapport d'étape est joint au dossier plénière, les services envisagent de le diffuser sur le site Cdc courant semaine 47. Madame la Vice Présidente note parmi les éléments à retenir de ce rapport que de nombreuses communes se sont bien investies dans une démarche individuelle dans ce domaine, cela constitue une excellente base de travail pour le projet communautaire.

Madame la Vice présidente souligne la présence de toutes les bibliothèques communales à l'exception de Préchac et la qualité des échanges d'où il s'est dégagé des perspectives prometteuses. Dans ce domaine encore, Madame la Vice Présidente invite à une plus large représentation des élus, souligne l'intérêt à lire ce rapport édifiant sur les richesses de notre territoire. Elle propose que la liste actuelle des membres expédiée par mail aux mairies soit corrigée et amendée afin d'obtenir une large participation des élus aux différents ateliers.

Pour une large communication, elle rappelle également les prochaines dates retenues pour les étapes suivantes concernant la lecture publique, à savoir ; le prochain comité de pilotage aura lieu le 9 janvier 2012 à 15 h 30 à Noaillan et le prochain comité technique le 19 décembre 2011 à 9 h 30. Les convocations suivront au comité de pilotage essentiellement constitué d'élus et au comité technique.

CR COM SLC

Mesdames LAULAN, la Présidente et la Vice Présidente insistent encore dans ce domaine sur la difficulté à légitimer une politique jeunesse pourtant cruciale si les communes sont aussi peu représentées dans ce groupe de travail. Lors de la réunion du mercredi 9 Novembre 2011 à 18h30 dont l'ordre du jour était ;

- Le festi'jeunes
- Le local dédié aux jeunes sur la commune de Noaillan,
- L'appel à projet "itinéraire culturel",
- La maison partagée seules trois communes étaient représentées.

Il est rappelé que si l'on exige des animateurs un projet global afin d'éliminer les effets « politique de guichet », les élus de leur côté doivent les appuyer dans cette démarche.

Madame la Présidente invite les élus à se mobiliser autour de l'équipe en place. Elle souligne combien il serait dommageable de ne pas donner de suites aux actions déjà entreprises compte tenu de leurs résultats comme on a pu le constater notamment avec le Service Civil.

Questions diverses

PLU – Modification 2 – Cazalis, Noaillan, Préchac

Madame la Présidente informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux concernant ce dossier, à savoir ;

Sur la commune de Cazalis, l'extension à Souis nécessite une protection incendie faisant l'objet de tractations avec la DFCI. La réalisation de ces travaux rendra incontournable une réunion des Personnes Publiques Associées.

Sur la commune de Noaillan, le dossier est relu et convient aux élus qui insistent sur l'urgence à en terminer avec ce dossier. Madame la Présidente rappelle néanmoins qu'une seule enquête publique constitue une maîtrise indispensable des dépenses comme il a été rappelé en commission 1.

Sur la commune de Préchac, l'extension nécessaire aux bâtiments de l'usine est vue mais Mme le Maire signale des erreurs de zonage. M. PARIS souligne que la prestation n'était pas comprise dans le devis. Madame CRUSE expose que ce dossier est en effet directement traité par Madame le Maire, elle n'est donc pas en mesure de faire le point.

Quoiqu'il en soit, Madame la Présidente, rappelle que les trois communes seront soumises à enquête publique. M. PARIS a néanmoins prévu de planifier une saisine du Tribunal Administratif fin novembre après avoir envoyé les projets finalisés aux Personnes Publiques Associées.

Dans le meilleur des cas, l'enquête pourrait commencer début janvier 2012.

SDCI

Madame la Présidente s'informe de la réception par l'ensemble des délégués du diaporama constituant une présentation pour la réunion du 16 novembre 2011 concernant le regroupement des Communautés de Communes.

Un large débat s'engage autour de problématiques évoquées lors de précédentes assemblées concernant notamment :

- Une inquiétude générale sur la gouvernance et la représentativité de notre Cdc au sein du large territoire vers lequel on semble tendre,
- Sur l'avenir de la politique menée sur ce canton en matière de service public et d'action sociale au sein d'un vaste territoire où certaines problématiques certes identiques pourraient toutefois trouver des solutions bien différentes (transport – gare de Langon/transport à la demande),
- Une grande interrogation se dégage sur la maîtrise à exercer les compétences actuelles dans les conditions actuelles tant en matière de représentativité que sur l'aspect financier,
- Quelques étonnements face aux positions respectives au sein des différentes collectivités en présence,

Mesdames la Présidente et la Vide Présidente rappellent à l'Assemblée qu'un gros travail de mobilisation a été accompli y compris auprès des personnels et citoyens (rappel de la réunion à Uzeste), qu'il s'agit d'une Loi et que pour apporter des amendements au schéma du préfet, les votes pris en compte doivent s'effectuer au 2/3. Elles invitent l'assemblée à participer largement à la prochaine réunion du 16 novembre 2011.

SCOT

Madame la Vice Présidente informe l'assemblée concernant ce dossier, à savoir :

- Un cabinet a été nommé afin de réaliser une Etude de préfiguration,
- Les élus nommés au sein des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire sont invités à participer aux groupes de travail programmés jusqu'à mi mars 2012 afin d'assister ce cabinet dans cette étude.
- Le premier forum est fixé au 11 janvier 2012 à 17 h, il se déroulera probablement à Saint Macaire mais cela reste à confirmer

Madame DEXPERT propose d'organiser un covoiturage.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Sophie LAULAN	Alain CAPS
Marianne LABOUILLE	Mireille MORLET
Jeanne-Marie BAUP	Cécilia MATEU-BAREL
Maryse BANQUET RENARD	Mireille CREMEL
Jean BUNGERT	Roselyne LALANNE
Christian PICARD	Jean BELIARD
André LAFORGUE	
Isabelle DEXPERT	André L'AZOU